



Homologation convention familiale

Par **Lys20**, le **27/03/2022** à **10:33**

Bonjour,

Mon ex conjoint refuse de signer la convention familiale réalisée en commun avec la médiatrice familiale. De ce fait, je ne peux donc pas la faire parvenir au juge pour l'homologuer.

Pour l'instant, nous appliquons la convention à l'amiable, mais je veux vraiment qu'elle soit homologuée afin que cela soit une sécurité pour mon enfant et moi même.

Quelles sont mes recours ?

Merci de votre aide !

Bien cordialement,

Lys